

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +2511517700 Fax : +251115517844
Website : www.africa-union.org

SC6424

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingtième session ordinaire

23 - 27 janvier 2012

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/700(XX)

Original : Anglais

**RAPPORT DE LA SEPTIEME SESSION DE LA CONFERENCE DES
MINISTRES DU COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE, 21-25
NOVEMBRE 2011, ACCRA (GHANA)**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Fax: +251-1-517844
Website: www.african-union.org

**CONFÉRENCE DES MINISTRES
DU COMMERCE DE L'UNION AFRICAINE
SEPTIEME SESSION ORDINAIRE
29 NOVEMBRE – 3 DECEMBRE 2011
ACCRA (GHANA)**

**AU/MIN/TD/Rpt(VII)
Original : Anglais**

RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES

RAPPORT DE LA REUNION DES MINISTRES

INTRODUCTION

1. La septième session ordinaire de la Conférence des Ministres du Commerce s'est réunie au niveau ministériel les 2 et 3 décembre 2011 au Centre International des Conférences à Accra au Ghana. La réunion a été déclarée officiellement ouverte par S.E. Madame Hanna Tetteh, Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République du Ghana. Des allocutions ont aussi été prononcées par S.E.M. Erastus Mwencha, Vice-président de la Commission de l'Union Africaine et par S.E. M. Emmanuel Hategeka, Chef de Délégation représentant le Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République de Rwanda et président sortant.

PARTICIPATION

2. Ont participé à la réunion, les états-membres suivants : l'Afrique du sud, l'Algérie, l'Angola, le Benin, le Botswana, le Burundi, le Cap Vert, le Congo, l'Egypte, l'Eritrée, l'Ethiopie, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Kenya, le Lesotho, la Lybie, la Mauritanie, la Namibie, le Niger, le Nigéria, le Rwanda, la République Arabe Sahraoui et Démocratique, le Sénégal, la Sierra Léone, le Soudan du Sud, le Tchad, le Togo, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe.

3. Les Communautés économiques régionales (CER) ainsi que les organisations partenaires suivantes étaient également présentes aux assises : CEEAC, CEDEAO, COMESA, SADC, EAC, UEMOA, ACP, BAD, CPEG, Secrétariat du Commonwealth, DIFD, ECDPM, UNECA/AfDB/AUC, OIF, NEPAD, South Centre, Third World Network Africa ; la CEA ; Le PNUE, le PNUD, le NANTS, le SAANA, Programmes MTS des ACP, l'OMD, la Banque Mondiale ; l'OMC Action Aid/Ghana, Centre for Africa Development and Progress (CADEP), ENDA Tiers Monde, et PRCCE, (Voir liste complète des participants ci-jointe en Annexe 1).

DEROULEMENT DES TRAVAUX

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

Allocution du Vice-président de la Commission de l'Union africaine

4. Prenant la parole, le Vice-président de la Commission de l'Union africaine M. Erastus Mwencha a invité l'Assemblée à observer une minute de silence à la mémoire de feu la Commissaire de l'UA pour le Commerce et l'Industrie, la regrettée madame Elizabeth Tankeu. Il a ensuite déclaré qu'aucun pays au monde n'a pu réaliser une croissance économique durable sans le commerce, argument sur lequel les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont basés à leur réunion de Malabo tenue à Addis-Abeba en janvier 2011 pour prendre la décision de consacrer le Sommet de janvier 2012 à l'intensification du commerce intra-africain

5. Il a rappelé la décision de la dernière Conférence des Ministres du Commerce concernant la nécessité d'accélérer la mise en place d'une Zone continentale de libre échange et a réitéré le fait que la présente rencontre offre l'opportunité de prendre des décisions audacieuses et historiques susceptibles de lancer l'Afrique sur la voie d'une forte intégration du marché continental. Il a évoqué l'exemple de réussite de l'ASEAN qui a connu un haut niveau d'efficacité de production et une compétitivité à long terme grâce à la levée des barrières tarifaires et non-tarifaires, de même que l'augmentation de six fois du niveau des échanges intra-COMESA suite à la mise en place d'une Zone de libre-échange.

6. M. Mwencha a en outre mis en relief les énormes avantages de l'intégration des marchés dans des secteurs tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire, les TIC, l'énergie, les finances, le tourisme et le commerce des services, réitérant la nécessité d'augmenter le volume du commerce intra-africain d'environ 25 – 30% dans les dix prochaines années, grâce à une approche à trois volets, telle que proposée par les hauts fonctionnaires : notamment un Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain, un projet de Feuille de route, une Architecture pour l'avancement rapide d'une Zone continentale de libre-échange. Il a énuméré les activités, les résultats, le calendrier et les responsabilités aux niveaux régional et continental devant faire avancer le processus à l'instar du succès de l'Initiative Tripartite EAC-COMESA-SADC.

7. Le Vice-président a aussi saisi l'occasion pour souligner certaines questions relatives aux APE, au Programme de développement de Doha, à l'AGOA ainsi qu'une proposition sur les Préférences commerciales améliorées qu'il a exhorté les Chefs d'Etat à adopter. Pour finir, il a invité les Ministres à participer également au Sommet de janvier 2012.

Allocution de S.E. M. Emmanuel Hategeka, représentant du Ministre rwandais du Commerce et de l'Industrie et président sortant de la Conférence des Ministres du Commerce

8. Dans son discours, S.E.M. Emmanuel Hategeka au nom du Ministre du Commerce et de l'industrie du Rwanda a indiqué qu'il était confiant que les conclusions des travaux déboucheront sur un engagement renouvelé pour un meilleur avenir économique pour l'Afrique. Il s'agira de consolider les acquis des résultats obtenus à la réunion ministérielle de Kigali en octobre 2010, en dégageant des actions concertées visant à stimuler le commerce intra-africain. Il a, par ailleurs, indiqué que la relance du commerce intra-africain et la promotion de la Zone continentale de libre échange viennent à point nommé dans le contexte actuel de crise économique mondiale.

9. En dépit de cette note d'optimisme, il a néanmoins fait remarquer que les statistiques sur le commerce intra-africain sont désolantes. En effet, celui-ci représente en moyenne environ 10 à 12 % des échanges ce qui est un faible pourcentage comparé à l'Amérique du Nord par exemple où le volume des échanges se chiffre à plus de 40%. Il a ensuite souligné qu'au contraire des régions développées et de l'Asie, le commerce en Afrique n'est pas source d'emplois car l'Afrique ne met pas à profit tout son potentiel économique. Et ce dernier d'ajouter que pour venir à bout des contraintes qui entravent le commerce intra-africain, il est nécessaire de changer les comportements en

consommant africain, en relevant les défis en matière d'infrastructure, tout en démantelant les restrictions commerciales.

10. Le Ministre du Commerce et de l'Industrie du Rwanda a également indiqué qu'en raison du secteur informel, une partie des transactions commerciales entre pays africains n'est pas enregistrée. Le secteur informel qui intervient pour une part importante dans l'activité économique des pays africains peut servir de levier pour relancer le commerce intra africain. Il a terminé ses propos en réitérant l'engagement du Rwanda en faveur de l'accélération de la mise en place de la Zone continentale de libre échange avant de passer le relais de la présidence à la République du Ghana.

Discours d'ouverture de S.E. Mme Hanna Tetteh, Ministre du Commerce et de l'Industrie du Ghana

11. La Ministre Hanna Tetteh a souhaité la bienvenue à toutes les délégations au Ghana. Elle a exhorté la Conférence à saisir l'opportunité qu'offre la réunion pour faire du commerce le vrai moteur de la croissance économique et du développement. Elle a rappelé le mandat de la Conférence qui est de produire un document-cadre pour l'intensification du commerce intra-africain qui sera examiné par les Chefs d'Etat et de gouvernement lors du Sommet de janvier 2012.

12. La Ministre a déclaré que bien que la promotion du commerce intra-africain soit une priorité, l'Afrique doit œuvrer pour son intégration dans le système commercial multilatéral. Elle s'est réjouie des prochaines réunions ACP à Bruxelles et a exhorté les ministres à adopter à cet égard, des positions communes et à articuler des messages clairs et sans ambiguïté pour les réunions de Bruxelles et la 8^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC.

13. Elle a déploré le manque de progrès des négociations APE et a ajouté que la récolte précoce proposée à l'OMC aurait une valeur limitée si la question du coton n'était pas incluse dans le paquet. Elle a proposé la constitution d'une coalition de volontaires pour faire aboutir la proposition. Madame Tetteh a, pour terminer, attiré l'attention des délégations sur d'autres points de l'ordre du jour qui ont tous un impact sur le développement des capacités commerciales de l'Afrique.

Point 2 de l'ordre du jour : Election du Bureau

14. La Conférence a élu le Bureau suivant :

Président	-	Ghana (Afrique de l'Ouest)
1 ^{er} Vice-président	-	Algérie (Afrique du Nord)
2 ^e Vice-président	-	Angola (Afrique australe)
3 ^e Vice-président	-	République du Congo (Afrique centrale)
Rapporteur	-	Rwanda (Afrique de l'Est)

Point 3 de l'ordre du jour : Examen et adoption de l'ordre du jour

15. La réunion a examiné et adopté son ordre du jour sans amendement.

Point 4 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

16. La réunion a également adopté l'horaire suivant :

- Matinée - 09h00 à 13h00
- Après-midi 14h30 à 18h00

Point 5 de l'ordre du jour : Présentation du rapport des hauts fonctionnaires et examen des recommandations contenues dans ce rapport

17. Le rapport de la réunion des hauts fonctionnaires a été présenté par le président de ladite réunion. La présentation a donné un aperçu des discussions ainsi que des recommandations contenues dans le rapport.

18. La Conférence ayant pris note du rapport a fait les commentaires et recommandations suivantes :

Examen du Projet de Plan d'action

19. La discussion du Plan d'action a été reportée au point 7 de l'ordre du jour.

Examen du cadre de Travail pour la Zone continentale de Libre échange, (ZCLE), la Feuille de route, l'architecture et le Mécanisme de Suivi et d'Evaluation

20. La Conférence a exprimé des inquiétudes par rapport à la composition du Comité de Haut Niveau pour le Commerce africain et sa position entre la Conférence conjointe des Ministres et la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement. En ce qui concerne le calendrier, la Conférence était d'avis qu'il était nécessaire d'avoir davantage de détails sur les modalités et les étapes devant aboutir à la mise en œuvre de la ZCLE à l'horizon 2017. Toutefois, elle était d'accord sur l'importance de la ZCLE pour l'intensification du commerce intra-africain et le développement des marchés régionaux. Des discussions plus poussées ont été déferées au point 7 de l'ordre du jour.

Revue des Négociations multilatérales

21. Les débats sur cette question ont porté sur les demandes supplémentaires onéreuses faites par les pays développés, le fait d'avoir laissé le volet concernant le développement sur la base du principe de l'engagement unique et la négligence des questions d'importance pour les PMA et les autres pays africains. Suite aux discussions, la Conférence a adopté la Déclaration d'Accra sur les questions relatives à l'OMC.

Rapport de la 3^{ème} revue globale de l'Aide pour le commerce

22. La Conférence a pris note du rapport sur cette question.

Présentation d'une proposition sur le système amélioré et renforcé des préférences commerciales pour les pays les moins avancés (PMA) et les pays à faible revenu (PFR)

23. La Conférence a adopté la proposition et a invité l'Union africaine à la transmettre au G20 et aux autres partenaires au développement.

Rapport sur le 10^{ème} forum de l'AGOA

24. La Conférence a pris note du rapport sur le 10ème Forum de l'AGOA et a exhorté les Etats membres à mettre en œuvre les recommandations contenues dans ce rapport.

Travaux préparatoires de la CNUCED XIII

25. La Conférence a pris note du rapport.

Point 6 de l'ordre du jour : Débat d'experts sur l'intensification du commerce intra-africain et l'accélération de la création d'une zone continentale de libre échange

26. La question de l'intensification du commerce intra-africain et l'accélération de la zone continentale de libre échange ayant déjà été discutée sous les points 5 et 7, la Conférence a décidé d'annuler le débat d'experts. Toutefois, un représentant du Bureau de l'USTR a fait un exposé sur les négociations PDD et l'AGOA.

Point 7 de l'ordre du jour : Examen et adoption du projet de Plan d'action sur la relance du commerce intra-africain et du Cadre d'accélération de la création d'une zone continentale de libre échange, de la Feuille de route, du Mécanisme d'évaluation et de suivi

27. La Conférence a reçu une brève communication qui a rappelé la décision de la sixième session ordinaire de la Conférence des Ministres du Commerce de l'UA sur l'accélération de la mise en œuvre de la Zone continentale de Libre échange et du thème du Sommet de l'UA prévu pour janvier 2012 également sur l'intensification du commerce intra-africain. Selon le traité d'Abuja les Communautés économique régionales devraient mettre en place des unions douanières d'ici 2017 alors que l'Union douanière continentale devrait être en place à l'horizon 2019. C'est sur la base de ce point que la Conférence a été invitée à adopter et à recommander au Sommet l'adoption de la création de la Zone continentale de Libre-échange d'ici 2017.

28. La discussion qui a suivi était concentrée sur les points suivants :

- (i) **le calendrier 2017 pour la création de la ZLEC** : le calendrier proposé pour la création de cette zone a été considéré comme étant trop ambitieux compte tenu des expériences d'intégration au niveau régional. En outre le calendrier proposé devrait être fondé sur des analyses basées sur les expériences des CER en vue de mieux apprécier les défis liés à l'intégration régionale ;
- (ii) **cadre/architecture institutionnelle, notamment le Comité de Haut Niveau pour le Commerce africain** : la Conférence a exprimé des inquiétudes à propos de la composition du Comité notamment la proposition d'inclure les Chefs exécutifs des CER comme membres. En outre le Comité était considéré comme un niveau supplémentaire de bureaucratie entre la Conférence ministérielle conjointe et l'assemblée de l'Union ;
- (iii) **modalités de mise en place de la ZLEC**: en ce qui concerne les modalités de la mise en place de la ZLEC la Conférence a souligné l'importance d'une feuille de route détaillée avec les différentes étapes clairement définies montrant les activités nécessaires ainsi que toutes autres questions et actions indispensables pour le progrès vers la ZLEC. Il s'agit notamment à cet égard, des questions comme : les règles d'origine, la flexibilité dans l'ajustement des coûts, les listes d'exclusion des produits sensibles et un programme de libéralisation du marché estimée à promouvoir le développement infrastructurel, la facilitation du commerce et l'industrialisation.

29. La Conférence était toutefois d'avis que la ZCLE pourrait être mise en place en s'inspirant des expériences régionales des CER en matière de la création de leurs ZLE et du principe de variable géométrique basé sur la coalition des pays volontaires. Tout ceci devra être accompagné de mesures appropriées de renforcement des capacités de protection du commerce et de la mise en place de l'infrastructure de qualité dans les pays africains.

30. Les débats ont abouti à des consensus sur les points suivants:

- le Comité de Haut niveau devra seulement être constitué des présidents des CER qui sont des Chefs d'Etat et de gouvernement;
- la Conférence des Ministres du Commerce doit, à titre consultatif, rendre compte au Comité de Haut Niveau pour le commerce africain qui va, ensuite, soumettre ses observations à la Conférence;
- la Commission de l'Union africaine doit élaborer une feuille de route détaillée avec les différentes étapes clairement définies pour la mise en place de la ZLEC à l'horizon 2017 comme échéance; et

- le mécanisme de règlement des différends doit être réexaminé, en particulier la position et le rôle de la Cour africaine de Justice qui est un organe indépendant.

Recommandation

- (a) le Plan d'action sur l'intensification du Commerce intra-africain et le cadre de travail pour la Zone continentale de Libre échange, la Feuille de route, l'Architecture et le Mécanisme de suivi et évaluation ont été adoptés et recommandés, pour adoption, par le Sommet de l'Union africaine.**

Point 8 de l'ordre du jour : Débats sur les travaux de préparation de la CM8 de l'OMC et Examen et adoption du projet de Déclaration sur les questions de l'OMC

31. Les Ministres africains ont tenu une séance à huis clos pour discuter des travaux préparatoires de la CM8 et pour faire l'état des lieux des négociations PDD.

32. Les Ministres ont noté que certains pays développés qui sont des acteurs principaux estiment que les textes qui constituent actuellement la base des négociations de la Table ronde de Doha ne sont pas appropriés pour la négociation et ne tiennent pas compte de leurs ambitions d'accès aux marchés. Ils ont aussi noté que cette position de certains pays développés qui sont des acteurs principaux vise les pays émergents en développement dont font partie certains pays africains.

33. Les Ministres ont fortement rejeté les avis avancés par certains principaux acteurs selon lesquels le PDD serait dépassé.

34. Les Ministres ont indiqué que les négociations relatives à la facilitation du commerce ne doivent continuer que lorsque les domaines d'intérêt prioritaire pour l'Afrique notamment le coton, les subventions faussant les échanges commerciaux, l'érosion des préférences et les matières premières seront pris en compte. Ils ont également déploré l'utilisation excessive de mesures et politiques de protectionnisme de même que l'interprétation erronée des flexibilités sous le paragraphe 47 de la Déclaration ministérielle de Doha qui, dans l'entendement de l'Afrique, préconisait la prise en compte des préoccupations des pays en développement, en particulier ceux qui sont en Afrique.

35. Les Ministres ont vivement exhorté les partenaires au développement à apporter une aide supplémentaire, prévisible et durable au financement du commerce au titre d'assistance technique et de renforcement des capacités sans conditionnalité, tout en améliorant les mécanismes d'octroi d'aides.

36. Les Ministres ont rejeté à l'unanimité toutes idées d'impasse sur les tarifs avant l'achèvement des négociations de PDD car cela risque de compromettre l'espace politique dont ont besoin les pays africains pour la protection de leurs industries émergentes.

37. Les Ministres ont été informés que le second mandat du Directeur général de l'OMC arrive bientôt à terme, qu'aucune personnalité africaine n'a jamais occupé cette position (ni sous le GATT ou l'OMC) et que par conséquent, il importe d'examiner la possibilité de présenter un candidat africain compétent.

38. Les Ministres étaient également informés des défis auxquels sont confrontés certains pays africains moins avancés en ce qui concerne l'application du contingent à droit nul dans le cadre de l'accès au marché libre, conformément à la décision ministérielle de Hong Kong et ont appuyé la nécessité de mettre en place un mécanisme de compensation comme prévu dans la Déclaration d'Accra sur les questions de l'OMC.

39. Les Ministres ont également en toute unanimité fait appel à la simplification des mécanismes d'accession parce qu'ils estiment que le système actuel manque d'équité, de transparence et de cohérence.

40. Les Ministres ont réitéré leur engagement à se consulter lors de la huitième Conférence ministérielle et à articuler vivement leur position à la CM8 pour défendre ces intérêts contenus dans la Déclaration d'Accra sur les questions de l'OMC.

41. Les Ministres ont également ensemble rejeté toute approche de négociations non-multilatérales à l'OMC parce qu'ils estiment que les conclusions de ces approches sont inéquitables et non inclusives. Ils ont également dit non à l'introduction de toutes nouvelles questions telles que le changement climatique et l'investissement dans le cadre des négociations.

Recommandation

La Conférence a examiné et adopté la Déclaration d'Accra sur les questions de l'OMC.

Point 9 de l'ordre du jour : Examen et adoption du projet de Déclaration du Sommet

42. La Conférence a examiné le Projet de Déclaration du Sommet sur le renforcement du commerce intra-africain et la création d'une Zone continentale de libre échange et l'a recommandé, pour examen et adoption, par les Chefs d'Etat et de gouvernement.

Point 10 de l'ordre du jour : Examen du projet de Résolution de la septième session ordinaire de la Conférence des Ministres du commerce

43. La Conférence a examiné le Projet de résolution des travaux de la septième session ordinaire et l'a adopté avec amendement.

Point 11 de l'ordre du jour : Date et lieu de la huitième session ordinaire de la Conférence des Ministres du Commerce de l'Union africaine

44. La République de l'Angola a proposé d'organiser la huitième session ordinaire de la Conférence des Ministres du Commerce de l'Union africaine, sous réserve de confirmation par le gouvernement. La date sera déterminée après consultation.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions diverses

45. Aucun point n'a été soulevé sous cette rubrique.

Point 13 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la Réunion des Ministres

46. La Conférence a examiné le rapport de ses travaux et l'a adopté sous réserve de quelques amendements.

Point 14 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

47. S.E. Mme Claudine Munari, Ministre du Commerce de la République du Congo a, au nom des délégués à la Conférence, exprimé sa gratitude et sa reconnaissance au Gouvernement et au peuple du Ghana pour la chaleureuse hospitalité accordée à toutes les délégations depuis leur arrivée à Accra et pour les facilités mises à leur disposition qui ont contribué, de manière significative, au succès de leurs travaux.

48. Elle a enfin, souligné que les travaux de la Conférence contribueront énormément à la croissance et au développement sur le continent ainsi qu'au renforcement du processus d'intégration de l'Afrique.

49. La Présidente de séance, S.E. Honorable Mme Hanna Tetteh, Ministre du Commerce et de l'Industrie de la République ghanéenne a officiellement déclaré la réunion close après avoir remercié les Ministres et tous les participants pour leur contribution aux succès de la Conférence.

2012

Report of the 7th ordinary session of the AU conference of ministers of trade, Accra, Ghana, 29 November - 2 December 2011

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4649>

Downloaded from African Union Common Repository